

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD

ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse



DELIBERATION
Conseil d'Administration du 25 juin 2026

Séance du : 25 juin 2026

Date de convocation : 12/06/2026

Membres en exercice : 31

Quorum : 16

Présents ou représentés : 23

Absents ou excusés : 8

Seuil de la majorité absolue : 12

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération 26.06.748

Objet : Assemblée Générale Ordinaire 2026 : présentation du bilan d'activité 2025 et définition de l'ordre du jour

Le 25 juin 2026 à 10h00 s'est réuni dans la salle B091 de l'Hôtel du Département, le Conseil d'Administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Monsieur Sébastien VINCINI, Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

L'assemblée était composée comme suit :

PRESENTS/REPRESENTES : (22 membres)

Monsieur Jean-Marc BERGIA, Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Madame Martine CROQUETTE, Monsieur Raymond DEFIS, Monsieur Victor DENOUVION, Monsieur Jérôme GARCIA, Monsieur Loïc GOJARD, Madame Valérie GRAFEUILLE-ROUDET, Madame Isabelle HARDY, Madame Cathy HOAREAU, Monsieur Didier LAFFONT, Monsieur Patrice LAGORCE, Monsieur Patrick LEFEBVRE, Madame Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Monsieur Victor PETITDIDIER, Monsieur Daniel PITOUT, Monsieur Bernard PRINCE, Madame Florence QUEVAL, Madame Brigitte SEGARD, Madame Sandrine SIGAL, Madame Maryse VEZAT-BARONIA et Madame Véronique VOLTO.

EXCUSES : (8 membres)

Monsieur Daniel CALAS, Monsieur Serge DEUILHE, Monsieur Gilles FAVAREL, Madame Sandrine FLOUREUSSES, Madame Lauriane MASELLA, Madame Emilienne POUMIROL, Madame Florence SIORAT et Madame Annie VIEU.

Définition de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 5 octobre 2026

Le conseil d'administration doit définir l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 5 octobre 2026 (application de l'article 9 des statuts de l'agence).

Par ailleurs, l'assemblée entend lecture et se prononce sur un rapport d'activité et financier, et détermine la politique générale de l'agence. (Cf. article 10 des statuts également).

Compte tenu de ces éléments, je vous propose l'ordre du jour suivant :

1- **Approbation du PV** de l'assemblée générale ordinaire du 24 novembre 2025.

2- **Rapport d'activité**

Conformément aux dispositions de l'article 14 de nos statuts, le conseil d'administration doit délibérer sur le rapport d'activité de l'agence, présenté par le Président.

Le rapport d'activité sera adressé à tous les adhérents durant le mois de juillet 2026, et sera distribué lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 octobre 2026. Le document sera également consultable en ligne sur le site de l'agence atd31.fr.

En voici une synthèse.

Bilan chiffré

Dans le contexte de fin de mandat, les demandes des adhérents et les prestations en réponse sont en légère baisse.

Les sollicitations des adhérents ont sensiblement baissé : 10 494 saisines en 2025 pour 11 137 en 2024, soit - 4 %. Les services de l'agence ont rendu 28 216 prestations pour 29 679 en 2024, soit - 4 %.

Tous services confondus, on dénombre 6 532 traitements par communication téléphonique, et 4 009 par courriel. De plus, toujours attachée à privilégier la proximité avec ses adhérents, les experts de l'agence ont organisé 1 050 réunions de travail sur l'ensemble du territoire départemental.

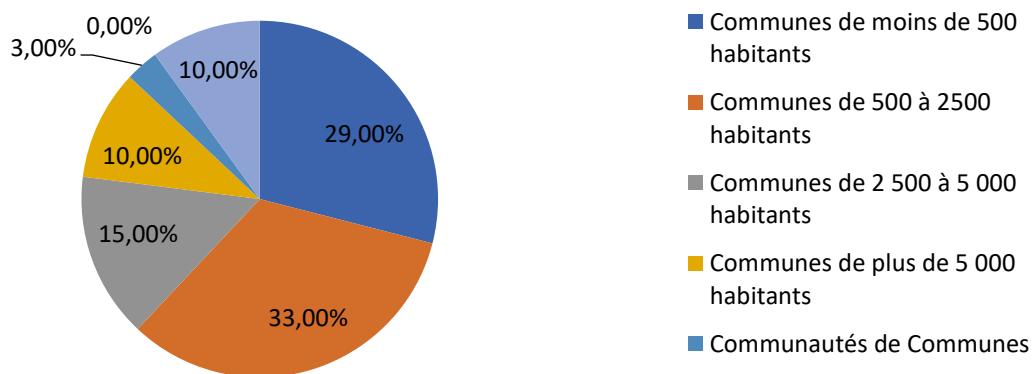
Seuls 33 adhérents n'ont pas eu recours aux services de l'agence en 2025 : cela signifie que 628 adhérents, soit 95 % d'entre eux, ont adressé une demande de conseil ou d'assistance ; parmi eux 323 ont sollicité les services plus de 11 fois dans l'année.

Les communes jusqu'à 2 500 habitants sont celles qui saisissent le plus l'agence (71 %).

Les syndicats (76 %) et les communautés de communes (23 %) se répartissent la majorité des demandes des structures intercommunales.

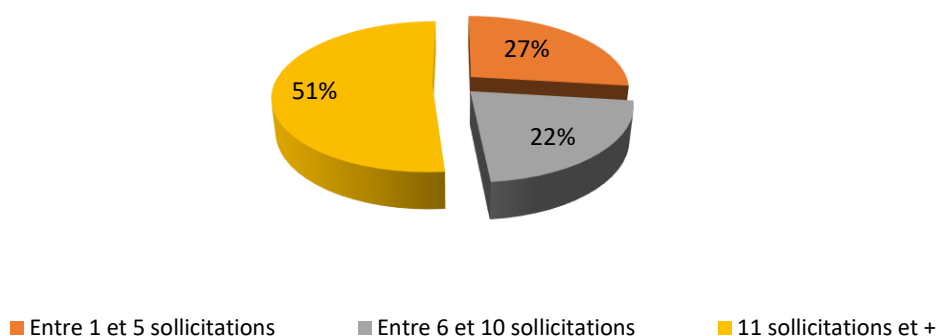
Enfin, il faut noter que 616 des demandes reçues, ont généré de 1 à plus de 5 jours de travail. Cette statistique illustre la complexité de la gestion publique et le fort besoin d'expertise technique.

Répartition des sollicitations par type d'adhérent



Les sollicitations enregistrées pour les Communautés d'agglomération étant inférieures à 1%, celles-ci ne figurent pas dans le graphique présenté.

95% des adhérents ont sollicité l'Agence en 2025



Activité des services

Les experts de l'agence au service des élus haut-garonnais

Les services de l'agence, par leur expertise et technicité, sont en mesure d'apporter conseil et assistance sur de multiples domaines touchant à la gestion locale, en réponse aux besoins des élus locaux.

L'année 2025 confirme l'importance du **service juridique** dans l'accompagnement des collectivités face à des enjeux juridiques de plus en plus complexes. La diversité des 2 344 prestations rendues témoigne de la nécessité d'une expertise pointue pour sécuriser la gestion locale et anticiper les évolutions réglementaires. Les sollicitations sont profondément liées aux réalités locales et au souci des élus d'assumer pleinement les responsabilités liées à leur mandat électif. Les marchés publics, la préparation des élections locales ou la gestion du patrimoine communal font partie des thématiques les plus prégnantes.

Avec 1 328 prestations, dont 107 conseils réglementaires, 91 assistances en planification et 221 participations à des réunions, le **service urbanisme** est resté fortement présent auprès des adhérents. Parmi les sujets récurrents, on citera le financement lié à l'urbanisation et les participations d'urbanisme. De plus, à l'approche de la fin du mandat électif, le service a été particulièrement sollicité afin de permettre l'aboutissement de procédures d'élaboration ou d'évolution de documents d'urbanisme, souvent engagées depuis plusieurs années.

L'essentiel des prestations réalisées par le **service financier** concerne les études financières prospectives : 42 au total, dont 10 pour des intercommunalités, mais aussi rétrospectives (7 études) dans un contexte préélectoral. Le conseil financier a principalement porté sur des thématiques budgétaires et comptables. Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (« DILICO »), institué en 2025, a donné lieu à des interrogations sur son application et ses modalités de reversement.

Des études « financières spécifiques », 18 au total, complètent les 699 prestations réalisées par les conseillers financiers.

Le service **études territoriales** a accompagné 21 adhérents dans la détermination de leurs besoins futurs en équipements scolaires, et apporté un appui sur le classement en zone de montagne.

Plusieurs chantiers techniques longs et exigeants ont avancé fortement, comme la finalisation du Schéma de cohérence territoriale-SCoT Toulousain, ou l'engagement du diagnostic du SCoT Nord Toulousain. L'équipe a également contribué à un travail stratégique important pour le Conseil départemental sur l'aménagement du territoire haut-garonnais.

L'observatoire territorial a réalisé 192 prestations, majoritairement pour les services internes de l'agence (cartes, données mise en forme de supports) mais aussi pour les adhérents. Plusieurs cartes thématiques précises comme les zonages ou les dynamiques foncières ont été réalisées.

Le **service ingénierie** a accompagné 80 adhérents dans la concrétisation de leurs derniers projets de mandat. Les 112 prestations ont ainsi majoritairement porté sur les projets d'équipements publics comme les écoles, salles polyvalentes ou espaces associatifs. On peut aussi citer les projets liés à l'amélioration du cadre de vie et de la vie sociale, et à l'épanouissement des besoins en équipements sportifs.

Le **pôle développement** a proposé une ingénierie ciblée sur les politiques alimentaires et de circuits courts. Un appui a été apporté à plusieurs communes dans leur structuration de projets agricoles ou alimentaires, tandis que l'animation du réseau des projets alimentaires territoriaux-PAT s'est poursuivie. L'équipe est également intervenue sur l'analyse des besoins des cantines et a diffusé un guide sur la stratégie foncière agricole.

Le service **d'assistance numérique et informatique** a traité 9 377 sollicitations, traduisant une activité soutenue au service des collectivités adhérentes, répartie entre les dépannages sur les logiciels métiers, la maintenance des installations informatiques, la réalisation d'audits cybersécurité, la mise en place de comités d'homologation du Référentiel Général de Sécurité, le déploiement d'une offre de sauvegardes mutualisées, l'accompagnement en matière de protection des données personnelles, le développement de l'offre de services sur les projets numériques des adhérents au programme de sites Internet DéSIDé.

L'activité de **formation des élus**, pour laquelle l'agence bénéficie d'un agrément ministériel depuis 31 ans, a permis de former 518 élus. Ces élus sont issus de 158 communes haut-garonnaises : la représentation des mandats est conforme aux années pré électorales avec une plus forte présence des conseillers municipaux (39%) devant les adjoints et les maires (25%). Ils ont pu choisir parmi les 52 stages proposés sur 32 thématiques différentes. Parmi les formations les plus suivies, on citera celles relatives à la préparation et au déroulement des élections municipales et intercommunales, aux règles de la communication en période pré-électorale et à la loi de finances 2025.

Des formations à la carte à la demande de deux collectivités ont été organisées sur des thématiques urbanisme et organisationnelle.

Il faut souligner la forte mobilisation des services de l'agence. Ils ont participé activement à la construction et à l'animation du tiers des formations proposées, en sus de leur activité de conseil et d'assistance.

La **politique d'information** de HGI-ATD est toujours soutenue avec un contenu fiable, réactif et pluridisciplinaire afin de faciliter l'exercice des mandats : 36 Fil d'actu, 21 Info-Lettre et 11 numéros du Mensuel ont été diffusés. Le site www.atd31.fr héberge 4 624 documents : actualités, fiches techniques et de synthèse, modèles, tutos, procédures notamment. Ces informations utiles à l'exercice quotidien du mandat, suscitent l'intérêt tant des élus que des agents territoriaux : on dénombre 354 783 visites pour 898 672 pages vues.

Les services de conseil et d'assistance collaborent régulièrement au contenu des supports d'information de l'agence.

La bifurcation écologique, un cadre de référence partagé au sein de HGI

La bifurcation écologique est intégrée dans l'ensemble des services et des pratiques. Elle représente près de 15 % des demandes d'ingénierie et se traduit par une évolution des besoins des collectivités, désormais plus attentives aux enjeux fonciers, énergétiques, environnementaux et climatiques.

Cette dynamique collective se concrétise dans toutes les activités de conseil et d'assistance et elle s'appuie également sur la formation et l'information des élus, contribuant ainsi à développer une culture commune et à renforcer la capacité des collectivités à piloter la transition écologique.

Les services support, garants du bon fonctionnement de l'agence

Le **service administration générale** assure l'accueil et le secrétariat général avec quelques 700 courriers et près de 19 000 mails traités sur l'année, la logistique avec le suivi des locaux et des véhicules de service, la préparation du budget, son exécution, le montage, la passation et le suivi de 154 marchés publics, les ressources humaines avec l'accueil de 4 nouveaux recrutés en 2025, et la gestion de 200 jours de formations pour 67 agents notamment.

On note la montée en charge de nouveaux marchés : projet d'établissement, télécommunications, passage à la fibre noire, VPN, création de webinaires pour les prestations RGPD, mais aussi le renouvellement de marchés existants : usine à sites, logiciel d'analyse financière. Point marquant : la concrétisation de la consultation pour la mise en œuvre de la plateforme de Formation Ouverte à Distance (FOAD) pour les élus locaux.

Le pôle systèmes du **service d'assistance informatique et numérique** a porté plusieurs actions structurantes en interne, notamment la modernisation des infrastructures avec la migration des serveurs de Windows 2008 vers 2022, le déploiement d'un nouveau firewall, la mise en œuvre de la téléphonie sur Teams, ainsi que le déploiement d'un outil de gestion des sollicitations internes.

Enfin, notre nouveau **chargé de communication** a participé à la politique d'information de HGI-ATD par la conception graphique de différents supports. Il a commencé à conduire le développement de la communication externe et interne de l'agence. L'élaboration du projet d'établissement 2026-2032 a mobilisé l'ensemble des équipes ainsi que les élus durant toute l'année 2025.

Effectif des services

	EFFECTIFS de HGI-ATD au 31/12/2025			
	Agents titulaires ou stagiaires	Contractuels CDI	Contractuels Autres	TOTAL
Catégorie A	32	0	3	35 55%
Catégorie B	12	0	2	14 22%
Catégorie C	15	0	0	15 23%
TOTAL	60	0	4	64 100%
	94%	0%	6%	

3- Rapport financier (Compte Financier Unique 2025 et orientations budgétaires 2026)

En préambule, il convient de rappeler que **le Conseil départemental prend à sa charge les dépenses liées aux locaux et à l'intégralité des salaires** et charges sociales des agents mis à disposition auprès de l'Agence. Ces prestations en nature représentaient une dépense annuelle de l'ordre de 5 000 000 €, avant la réorganisation intervenue le 1^{er} octobre 2025.

Compte Financier Unique 2025 (voté le 9 mars 2026)

Recettes de fonctionnement :

En recettes de fonctionnement, le montant total des réalisations de l'exercice 2025 s'est élevé à la somme de **476 662,27 €**, décomposée comme suit :

- Les dotations et participations d'un montant total de **470 084,60 €**, composées :
 - Des cotisations des collectivités adhérentes : 457 024,60 €,
 - Des cotisations des collectivités adhérentes au programme DésIDé31 : 13 060,00 €.
- Des participations des collectivités non adhérentes aux formations d'élus : 1 800,00 €
- Autres produits spécifiques (remboursement assurances ...) : 4 777,67 €

L'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2024 était de 133 188,27 €.

Recettes d'investissement :

En recettes d'investissement, le montant total des réalisations de l'exercice 2025 s'est élevé à la somme de **108 167,80 €** comprenant :

- L'amortissement des immobilisations (recettes d'ordre) : 94 890,53 €
- Les remboursements du FCTVA : 13 277,27 €

L'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2024 était de 217 907,04 €.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2025 à la somme totale de **502 506,67 €**, dont **407 616,14 €** en dépenses réelles et **94 890,53 €** en opérations d'ordre (dotation aux amortissements).

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent en trois catégories principales :

- Les charges courantes de fonctionnement : 405 500,59 €
- Les charges de personnel et frais assimilés : 1 763,18 €
- Les charges spécifiques (titres annulés sur exercices antérieur, etc...) : 352,37 €

Parmi ces dépenses de fonctionnement, les postes les plus significatifs portent sur :

- La location de logiciels, copieurs et autres honoraires : 115 971,98 €
- La maintenance de copieurs, logiciels et informatiques : 43 217,50 €
- L'entretien des véhicules et carburants : 12 409,50 €
- Les assurances : 14 756,50 €
- Etudes (projet d'établissement) : 20 366,88 €
- La documentation : 77 667,40 €
- L'organisation des formations des élus : 28 026,42 €
- Les supports de communication (publications, catalogues, ...) : 22 951,08 €
- Le versement à des organismes de formation pour les agents : 1 674,00 €
- Frais de déplacement des personnels : 8 952,06 €
- Frais de téléphonie et internet : 33 199,11 €

Le taux de réalisation global des dépenses de fonctionnement s'élève à 82% (rappel du montant des crédits réels votés : 612 496 €) contre 75% pour l'exercice précédent.

Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2025 se sont élevées au total à la somme de **64 672,53 €** au titre des dépenses réelles (non compris les reste à réaliser N-1).

Ces investissements ont permis de financer, en particulier, les dépenses ci-dessous :

- L'achat de matériel informatique et téléphonique : 64 137,28 €
- L'achat de mobiliers et matériels : 535,25 €

Dans ces conditions, le taux de réalisation global des dépenses d'investissement pour 2025 s'établit à 20% en dépenses nettes (rappel du montant des crédits réels votés : 319 296 € au total). Ce taux global est sensiblement identique à l'année précédente (21%, hors RAR).

Enfin, le montant des Restes à Réaliser (RAR) pour l'année 2025 s'élève à : 11 813,01 € et porte sur des commandes pour le renouvellement de matériels informatiques et d'accessoires, ainsi que sur des mises à jour majeures d'infrastructure informatique (Antemata vCenter et Simplivity).

CFU 2025

Réalisés	Dépenses	Recettes	Résultat / Solde
Section de fonctionnement	502 506,67 €	476 662,27 €	- 25 844,40 €
Section d'investissement	64 672,53 €	108 167,80 €	+ 43 495,27 €
Résultat global 2025 :	567 179,20 €	584 830,07 €	+ 17 650,87 €

Orientations budgétaires 2026 (BP voté le 9 mars 2026)

Recettes prévisionnelles de fonctionnement

Le montant total prévisionnel des recettes de fonctionnement s'élève pour 2026 à **623 778,00 €**.

- Cotisations annuelles des collectivités adhérentes :	476 631,98 €
- Participations des adhérents au programme DéSIDé31 :	19 510,02 €
- Participations des collectivités non adhérentes aux formations d'élus :	17 989,37 €
- Versements exceptionnels	347,76 €
- Autres produits de gestion courante	1 155,00 €
- Autres produits spécifiques (mandats annulés, trop-perçus) :	400,00 €
- Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté :	107 343,87 €

Les recettes de fonctionnement par rapport à l'année écoulée sont en hausse (+ 2%).

Pour autant, cette augmentation reste mesurée afin de couvrir les besoins de l'année 2026 dans un contexte de maîtrise budgétaire.

Ces évolutions sont consécutives à l'actualisation du barème des cotisations des adhérents (476 631,98 € attendus contre 457 024,60 € en 2025), au relèvement du barème des cotisations au programme DéSIDé qui était resté inchangé depuis 2012 (19 510,02 € prévus au lieu de 13 060,00 € en 2025).

De plus, une mise à jour des tarifs applicables aux formations des élus a été actée par délibération du 9 mars 2026, en particulier, pour les participations de collectivités non adhérentes ou l'organisation de formation intra-collectivités. La mise en place de la plateforme de Formation Ouverte à Distance (FOAD) devrait également permettre au fur et à mesure de sa montée en charge d'enregistrer des recettes plus élevées.

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement

Celles-ci ont été estimées à la somme de **623 778,00 €** dont 531 677,18 € en dépenses réelles et 92 100,82 € en opérations d'ordre (dotation aux amortissements et provisions pour risques).

Comme mentionné lors du DOB, les dépenses réelles les plus significatives pour 2026 concernent les postes suivants :

- Le projet d'agence	20 700,00 €
- Les publications à destination des adhérents :	31 200,00 €
- Le programme de formation des élus locaux (rémunération des intervenants, repas, etc) incluant les coûts de mise en place de la plateforme e-learning et les outils complémentaires :	84 534,00 €

- La mission mutualisée de protection des données personnelles (programme RGPD) :	30 670,00 €
- La poursuite du programme « DésIDé 31 » et la mise en œuvre du plan d'action du numérique (PAN pour 14 872 €) :	55 040,00 €
- La documentation (abonnements, ouvrages, achat de données)	84 300,00 €
- La formation et les frais liés aux déplacements des agents :	18 200,00 €

Les autres charges courantes de fonctionnement concernent les dépenses ci-après :

- Fournitures administratives, papiers et consommables :	4 800,00 €
- Véhicules de service (frais d'entretien et carburant) :	14 000,00 €
- Cotisations d'assurances :	14 418,00 €
- Location et maintenance de copieurs :	12 000,00 €
- Frais d'affranchissement, de télécommunications et internet :	25 200,00 €
- Abonnements/locations de logiciels, autres honoraires :	70 900,25 €
- Maintenance des installations téléphoniques et informatiques :	30 700,00 €
- Charges de personnel (indemnités stagiaires, frais annexes) :	9 301,00 €
- Frais de réception (Assemblée générale, Conseil d'administration, 40 ans de l'Agence, etc) :	10 300,00 €
- Contrats de services (tri sélectif, DEEE) :	2 000,00 €
- Adhésions à des associations professionnelles, ...) :	6 440,00 €
- Autres charges (CFC, impôts et taxes, créances irrécouvrables, titres annulés, ...) :	6 973,93 €

Par rapport au budget 2025, cette prévision de dépenses est en hausse (+ 2%).

En effet, les dépenses courantes de l'établissement sont impactées a minima par le taux de l'inflation, certains secteurs (assurances, papeterie, carburant, maintenance, frais de réparation des véhicules, ...) connaissant des hausses plus importantes du fait du contexte national ou international.

Par ailleurs, la mise en œuvre notamment de la nouvelle plateforme pour l'organisation des formations des élus à distance, nécessitent des outils complémentaires. De plus, les évolutions de certaines solutions logicielles plus sécurisées se traduisent également par des coûts plus élevés (Usine à sites DésIDé, changement du logiciel de suivi des prestations aux adhérents, etc.).

En matière de charges de personnel, il est prévu de faire appel à des stagiaires de l'enseignement supérieur pour des durées supérieures à 6 mois pour renforcer les missions d'assistance auprès des adhérents dans le secteur juridique et financier, ainsi que pour l'ingénierie et l'urbanisme pour un montant estimé à 7 500 €.

Concernant les dépenses pour ordre de 92 100,88 €, celles-ci constituent un socle incontournable et portent sur la reprise en fonctionnement des dotations en amortissement inscrites en parallèle en recettes de la section d'investissement, ainsi que sur les provisions pour risques et charges.

Recettes prévisionnelles d'investissement

Le montant total prévisionnel des recettes d'investissement s'élève pour 2026 à **361 696,00 €**.

- FCTVA	8 192,87 €
- Dotations diverses (provision pour risques et charges) :	100,00 €
- Opérations d'ordre (frais d'insertion et amortissement) :	92 000,82 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :	261 402,31 €

Par rapport au budget 2025, cette prévision est en hausse de 11 %, en raison essentiellement de l'augmentation des reports des exercices précédents (+ 43 495,27 € pour 2026) et de l'existence de restes à réaliser en 2025, non comptabilisés dans l'exécuté à ce stade.

Dépenses prévisionnelles d'investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement sont estimées à **361 696,00 €**. Celles-ci sont en hausse par rapport au budget précédent en raison de l'incidence des restes à réaliser de l'année 2025. Par conséquent, les prévisions initiales ont dû être réévaluées pour équilibrer la section d'investissement.

Comme précisé lors du DOB, les priorités pour l'année 2026 portent sur les postes suivants :

- Renouvellement de matériels informatiques :	50 000,00 €
- Achat de nouveaux serveurs (NAS + Token) :	25 000,00 €
- Déménagement des serveurs, travaux de câblage, travaux d'installation de bornes électriques :	50 000,00 €
- Remplacement de 2 véhicules de service (électrique ou hybride) :	111 000,00 €

L'achat de deux véhicules électriques est envisagé afin de remplacer trois véhicules anciens pour répondre aux enjeux de la transition écologique.

De plus, sont également provisionnés des crédits en investissement pour :

- Usines à sites évolution (Marché TMA/TME) : amélioration de la sécurité et RGAA de la plateforme	30 000,00 €
- Achat de licences pour outils de suivi des prestations (type GLPI ou équivalent)	30 000,00 €
- Achat de licences type « office 365 »	12 000,00 €
- Amélioration de sécurité et éditiques, personnalisation du logiciel pour les prestations mutualisées RGPD	6 000,00 €
- Autres équipements mobiliers et matériels :	12 716,00 €
- Autres immobilisations et infrastructures :	23 166,99 €
- Reste à Réaliser (RAR) de l'exercice antérieur (2025) :	11 813,01 €

Vue d'ensemble du budget primitif 2026, hors la mise à disposition du personnel et des locaux, dont le coût est pris en charge par le Conseil Départemental.

Budget primitif 2026	Dépenses	Recettes	Evolution par rapport au BP n-1
Section de fonctionnement	623 778,00 €	623 778,00 €	2 %
Section d'investissement	361 696,00 €	361 696,00 €	11 %
TOTAL DU BUDGET	985 474,00 €	985 474,00 €	5 %

4- Détermination de la politique générale de l'agence :

- Mise en œuvre du projet d'établissement 2026-2032
 - o Rappel des orientations du projet d'établissement
 - o Etat d'avancement des actions
 - o Focus sur des « actions structurantes »
- Formation des élus
 - o Présentation des grandes lignes du programme 2027
 - o Recueil des besoins pour 2027/2028
- Sujets d'actualité

5- Questions diverses

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents et représentés, décident de :

- Valider la définition de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire : approbation des PV de l'assemblée générale ordinaire du 24 novembre 2025, rapport d'activité et financier, définition de la politique générale de l'agence ;
- Prendre acte de la présentation de la synthèse du rapport d'activité 2025.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, conformément à l'article L. 3241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD

Sébastien VINCINI